



Séance du Conseil Communautaire
Lundi 24 septembre 2012 à 17 h 30 à Grenade sur l'Adour
Compte-rendu

Etaients présents : Evelyne LALANNE - Jean-Luc SANCHEZ - Pascale LACASSAGNE - Geneviève DURAND - Michel PRIAM - Lionel SALÉ - Jean-Pierre DUBAQUIER - Eliane JARNAC - Pierre DUFOURCQ - Christian CASSAGNE - Marie-Line DAUGREILH - Cyrille CONSOLO - Albert MINOUÉ - Jean-Luc LAMOTHE - Françoise LABAT - Guy REVEL - Jean-Claude LAFITE - Jean-Luc LAFENETRE - Jean-François CASTAING - Jacques CHOPIN - Jean-Michel BERNADET - Henri CLAVE.

Absents et excusés : Gérald LERCHE - Claude LESPE - Dominique LABARBE - Michel SOULEYREAU - Francis DESBLANCS - Pierre BACCARRERE - Jean-Emmanuel DARGELOS - Patrick DAUGA - Jean-Pierre LABORDE.

Procuration : Dominique LABARBE à Geneviève DURAND - Michel SOULEYREAU à Michel PRIAM - Francis DESBLANCS à Lionel SALÉ.

Convocation du 18/09/2012

Ordre du jour :

- 1- Approbation CR de la séance du 12 juin 2012.
- 2- Décisions prises par délégation.
- 3- Modification et régularisation des statuts :
 - Prise de compétence de l'enseignement musical
 - Aménagement numérique du territoire
 - Tourisme et culture
- 4- Demande de fonds de concours de la Commune de Grenade-sur-l'Adour.
- 5- Demandes de subventions pour les actions culturelles : Association Lagrange, Association Cantonale Comice Agricole, Commune de Bordères.
- 6- Renouvellement de la Convention de Service Partagé « Voirie » avec la Communauté de Communes du Tursan.
- 7- Budget 2012 : Décision Modificative N°1.
- 8- Locaux communautaires :
 - Maison de l'Enfance : sollicitation DETR pour 2^{ème} tranche
 - Office de Tourisme : rendu des investigations de la commission
 - Salle de restauration du Centre de Loisirs : équipement complémentaire.
- 9- Zone d'activité du Tréma : fixation du prix de cession des lots
- 10- Questions diverses.

1- Approbation CR de la séance du 12 juin 2012.

Délibération N° 2012-27

Monsieur le Président expose que le compte-rendu de la séance du 12 juin 2012 a été adressé à l'ensemble des délégués et demande si ce document appelle des observations de leur part.

Considérant l'absence d'observations,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la séance du 12 juin 2012.

2- Décisions prises par délégation.

Délibération N° 2012-28

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du 31 mars 2008 complétée par la délibération du 20 septembre 2010, M. le Président informe des décisions qu'il a prise dans le cadre de cette délégation :

Date Notification	Procédure et Objet	Entreprise retenue	Montant H.T.
08/08/2012	MAPA Construction Maison Enfance Lot.1 - Assurance dommage ouvrage Lot.2 - Assurance tous risques chantiers	AXA Assurances PILLIOT	18 639.42 € 6 777.98 €
09/08/2012	MAPA Maison des Services Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage	SATEL	29 800.00 €

Les crédits correspondants à l'ensemble de ces décisions sont prévus au budget 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vu l'application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte-rendu de M. le Président présentant les décisions prises durant la période du 1^{er} juin au 17 septembre 2012 dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée

Prend acte des décisions ci-dessus énoncées.

M. le Président souhaite rappeler à l'assemblée les différents engagements financiers pris par la Communauté de Communes sur 2012 et 2013, soit 6 849 155.53 €, invitant à la prudence en terme d'investissement et de fonctionnement ; sachant que l'adhésion des partenaires aux plans de financements sera le plus en plus délicate eu égard à la grande fragilité du contexte économique national et à la pression fiscale qui en découlera.

3- Modification et régularisation des statuts

Délibération N° 2012-29

M. le Président expose au Conseil Communautaire que :

Vu les dispositions des articles L5211-17 et L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la modification des statuts de l'EPCI est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise. Il précise que le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Considérant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par M. le Préfet des Landes en date du 23 décembre 2011 et notamment l'article II-3-2-4 mentionnant « Syndicat intercommunal pour l'enseignement de la musique MUSICADOUR : prise de la compétence par la communauté de communes du Pays Grenadois entraînant la dissolution du syndicat »,

Considérant l'évolution de l'activité de l'EPCI sur le tourisme, la culture et sur l'aménagement numérique,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, oüi l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré :

Vu les dispositions des articles L5211-17 et L5214-16 du CGCT,

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes,

- **DECIDE** d'adopter les nouveaux statuts modifiés comme ci-après et annexés à la présente délibération :

Article 3 : Compétences de la Communauté.

B. Compétences facultatives

3. Action Sociale.

Ajouter « Organisation de la Journée « Courir pour la Vie, Courir pour Curie » »

4. Tourisme et Culture.

Supprimer

- « La communauté délègue à l'Office de Tourisme, dans le cadre d'une convention de gestion, ses compétences relatives à :
 - l'accueil et l'information des touristes,
 - la vente de produits touristiques
 - la promotion du territoire (actions de communication...) »
- « Participation au financement de manifestations impliquant les associations des différentes communes de la Communauté : Journée AME, Forum des associations. »
- « Organisation ou participation à des manifestations culturelles d'intérêt communautaire »

Ajouter « 4.1 Tourisme

- Création et gestion de l'Office de Tourisme Communautaire en régie sous forme d'un Service Public Administratif dotée d'une autonomie financière.
Les missions de l'Office de Tourisme sont :
 - L'accueil et l'information des touristes
 - La promotion du territoire
 - La coordination des prestataires locaux.
 - Animation des sites d'intérêt communautaire : musée de la Course Landaise à Bascons, maison du Rugby à Larrivière et Saligues de l'Adour à Bordères et Cazères. »
- ### « 4.2 Culture
- Organisation ou participation ou soutien financier aux communes membres ou associations du territoire pour l'organisation d'événements culturels d'intérêt communautaire et de promotion du territoire. »

Supprimer « 7. Création et Gestion d'Ateliers Multiservices Informatique »

Ajouter « 7. Aménagement numérique du territoire :

- Création et gestion des Ateliers Multiservices Informatiques
- Promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication »

Ajouter « 8. Développement de la pratique musicale, vocale et instrumentale par la création et la gestion en régie directe d'une école de musique communautaire avec les pôles de proximité de Grenade-sur-l'Adour, Castandet et Cazères-sur-l'Adour au 1^{er} janvier 2013. ».

Article 10 : Fonctionnement du Conseil de Communauté.

Remplacer « 4 autres membres » par « 5 autres membres ».

- **DEMANDE** à M. le Président de saisir M. le Préfet dès réception des délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres pour qu'il prenne un arrêté conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La compétence « Promotion des usages...et de la communication » permettra à la communauté de communes de pouvoir intervenir, en collaboration avec l'association des maires des landes, l'ALPI et la direction Académique, dans la mise en place et la maintenance d'un **Espace Numérique de Travail (ENT) « Iconito 40 »** au sein des écoles du territoire, permettant ainsi une maîtrise des techniques usuelles de communication et d'information. Cet ENT apporte notamment des outils et des services numériques permettant aux élèves d'acquérir le « Brevet informatique et internet » validé en fin de cycle 3.

4- Demande de fonds de concours de la Commune de Grenade-sur-l'Adour.

Délibération N° 2012-30

M. le Président présente la demande de la communes de Grenade-sur-l'Adour qui sollicite l'attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement piétonnier Avenue d'Hésingue.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

Considérant le règlement du Fonds de Concours, notamment le fait que :

« Le montant du fonds de concours est au maximum égal à la part de financement assurée par la commune bénéficiaire sur cette même opération, après subvention. »

« Le fonds de concours ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % du montant H.T. »

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 17 septembre 2012,

- **Décide** d'attribuer à la commune de Grenade-sur-l'Adour la somme de **1 245,52 €** comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Grenade (5) : Aménagement piétonnier Avenue d'Hésingue

Taux 2012	Montant travaux H.T	Autres financements	Fonds de concours	Autofinancement
15 %	8 303.47 € (cumul : 98 123.41 €)	NEANT	1 245.52 € (cumul : 14 718.51 €)	7 057.95 €

- **Autorise** M. le Vice-Président à signer la convention fixant les modalités de versement avec la commune de Grenade-sur-l'Adour,
- Ces subventions feront l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 ans.

Les délégués de la commune de Grenade-sur-l'Adour n'ont pas participé à ce vote.

5- Demandes de subventions pour les actions culturelles.

M. le Président demande à M. REVEL , président de la Commission Tourisme, Culture et Patrimoine de présenter les demandes de financement reçues en matière d'actions culturelles sur le territoire :

1 - l'Association « La Grange » de Larrivière pour un projet de « Découverte, connaissance, valorisation et mémoire du Pays Grenadois ».

Budget de 7 690 € Subvention sollicitée : 2 000 €

2 – Association Cantonale du Comice Agricole pour le déroulement du Comice Agricole Cantonal.

Budget de 4 820 € Subvention sollicitée : 980 €

3 – Médiathèque communale de Bordères et Lamensans pour la programmation culturelle 2012.

Budget de 11 817 € Subvention sollicitée : 2 000 €

Considérant l'avis favorable de la commission Tourisme Culture et Patrimoine en date du 19 septembre 2012,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **Attribue** les aides financières ci-après :
 - Association « La Grange » 2 000 €
 - Assoc. Comice Agricole Cantonal 980 €
 - Médiathèque Communale de Bordères 2 000 €
- **Autorise** M. le Président à signer les conventions correspondantes.

Les crédits nécessaires figurent au budget.

M. J.L. LAFENETRE, Mme M.L. DAUGREILH, membres de l'Association Comice Agricole et Mme G. DURAND, déléguée de la commune de Bordères n'ont pas participé à ce vote.

M. REVEL précise que la présentation de ces dossiers en assemblée n'a pu se faire plus tôt compte tenu de l'accident de travail en mai de Mme DAUGA,

responsable du service. Chaque structure est venue présenter sa demande devant la commission.

L'ensemble des délégués a pu s'exprimer ou obtenir des précisions quant à ces actions.

6- Renouvellement de la Convention de Service Partagé « Voirie » avec la Communauté de Communes du Tursan.

Délibération N° 2012-32

M. le Président informe l'assemblée que la convention de mise à disposition actuelle arrive à échéance le 30 septembre 2012 et que la Communauté de Communes du Tursan, par délibération en date du 26 juin 2012 demande à la reconduire pour 3 ans

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **Décide** de renouveler cette convention, annexée à la présente délibération, du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2015.
- **Autorise** M. le Président à signer la signer.

7- Budget 2012 : Décision Modificative N°1.

Délibération N° 2012-33

M. le Président précise que suite au déblocage le 25 juillet 2012 du prêt de 300 000 € de la Caisse d'Epargne et l'échéance avancée du 25 octobre 2012, il convient de modifier le budget 2012 comme ci-dessous :

→ En fonctionnement :

Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	- 4 000 €	
627	Services bancaires et assimilés	+ 300 €	
66111	Intérêts	+ 3 700 €	
TOTAL		0 €	

→ En investissement :

Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
020	Dépenses imprévues	- 24 000 €	
1641	Remboursement Ets de Crédit	+ 24 000 €	
TOTAL		0 €	

Considérant la délibération N° 2012-016 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2012.

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

8- Locaux communautaires :

- **Maison de l'Enfance** : sollicitation DETR 2013 pour 2^{ème} tranche.

Délibération N° 2012-34

M. le Président rappelle que le projet de construction de la Maison de l'Enfance et Petite Enfance a été présenté en 2 tranches selon les préconisations des services de l'Etat.

Une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a été attribuée en 2012 pour la 1^{ère} tranche, soit 252 280 €.

Il convient aujourd'hui de solliciter pour 2013 la subvention correspondant à la 2^{ème} tranche.

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement de la 2^{ème} tranche concernant la construction de la Maison de l'Enfance et petite Enfance annexé à la présente délibération,
- **Sollicite** pour cette opération une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sur l'enveloppe 2013 d'un montant de 182 784 €,
- **Autorise** M. le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- Office de Tourisme :

Délibération N° 2012-35

M. le Président demande à M. REVEL, Président de la Commission Tourisme et Culture de bien vouloir rapporter les investigations techniques et financières de liées à une possible implantation de l'Office de Tourisme au 36 Rue des Capucins à Grenade-sur-l'Adour, propriété de M. DECAP, comme demandé par le Bureau en juillet.

Le Conseil Communautaire, après un large débat, à l'unanimité,

- **Décide** d'un accord de principe quant à l'implantation de l'Office de Tourisme au 36 rue des Capucins à Grenade-sur-l'Adour,
- **Demande** à M. le Président de solliciter l'avis de la Commission Départementale concernant l'accessibilité de ce local,
- **Demande** à M. le Président de la Commission Tourisme, Culture de négocier avec le propriétaire le montant du loyer et d'étudier une répartition équitable des charges d'aménagement entre le bailleur et le preneur.

Les crédits nécessaires à cette opération feront l'objet d'une Décision Modificative lors d'une prochaine assemblée.

Il est précisé que M. A. MINOUE n'a pas participé au vote, en raison de son lien de parenté avec le propriétaire.

M. le Président de la Commission TCP est également chargé de définir avec le propriétaire la date d'effet de cette location.

- Salle de restauration du Centre de Loisirs :

Pour une bonne organisation actuelle de ce service (rangement du matériel et des produits d'entretien, de la vaisselle et accueil des enfants) M. le Président informe qu'il est nécessaire d'anticiper la commande de matériel prévu pour la Maison de l'Enfance :

Désignation	Prix H.T.	TOTAL
- 12 chaises	362.42 €	2 641.24 €
- 2 tables rondes	587.80 €	
- 1 armoire d'entretien	930.58 €	
- 1 meuble de rangement mobile	622.23 €	
- 1 poubelle mobile	138.21 €	

9- Zone d'activité du Tréma : prix de cession des lots

Délibération N° 2012-36

M. le Président rappelle que du foncier avait été acheté en 2011 à la Commune de Cazères-sur-l'Adour au lieudit « Trema » pour l'implantation d'une zone d'activité.

Les travaux entrepris sur cette parcelle depuis début 2012 par l'entreprise TIGF, liés au passage de la canalisation de gaz reliant Lussagnet à Lacq ont retardé la concrétisation du projet.

L'étude d'aménagement global de cette zone en 2 lots permet de proposer un prix de cession à 10 € H.T. le m² correspondant à l'équilibre de l'opération.

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité,

- **Décide** de fixer le prix de cession des lots sur la Zone d'Activité du Tréma à 10 € H.T. le m².
- **Autorise** M. le Président à engager les démarches nécessaires à l'aménagement de cette zone pour la mise en vente des lots,

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget 2012.

10- Questions diverses. Informations diverses.

- **Rapport d'activité 2011** : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Mairie a reçu la semaine du 17 septembre les exemplaires nécessaires pour chaque conseiller municipal.
- **Maison des Services** : 5 candidats présélectionnés pour la maîtrise d'œuvre (CAO du 18 septembre). Prochaine réunion de la CAO le 27 septembre pour retenir l'architecte en charge du projet dont l'achèvement est envisagé courant 1^{er} semestre 2014.
- Le nouveau **site Internet** de la Communauté de Communes est en ligne (<http://www.cc-paysgrenadois.fr/>) : possibilité de le consulter et de faire part des observations ou remarques à Aurélie Billet.
- Création du « **Comité Grenadois du Souvenir Français** » qui se propose de venir présenter cette association en Conseil Communautaire.
- M. CONSOLO rappelle que la « Journée Courir pour la vie, Courir pour Curie » se déroulera le samedi 6 octobre.

Le Président,
Pierre DUFOURCQ.